

05 juil 2013 -20:18

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2013](#)

Coordination de la politique fédérale de développement durable

Sur proposition du secrétaire d'Etat au Développement durable Servais Verherstraeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

L'avant-projet vise à mieux faire concorder le cycle stratégique des plans et rapports fédéraux de développement durable avec le déroulement de la législature.

Chaque gouvernement doit, dans les douze mois après son installation, fixer un plan fédéral de développement durable. Ainsi, chaque nouveau gouvernement peut mettre ses propres accents dans l'opérationnalisation de sa vision stratégique sur le développement durable. Cela permettra en outre de mieux faire correspondre la planification du développement durable avec la planification de la politique générale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant les chapitres I et II de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des
bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11